FRC 2.9135
Coc
FIL
1762

RAPPORT

SUR

J.-B. LACOSTE,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

PAR

CH. GABRIEL DE LAHAYE,

DÉPUTÉ DE LA SEINE INFÉRIEURE.

THE NEWBERRY LIBRARY

AVIS.

J'AUROIS beaucoup à dire sur ce rapport qui m'a valu la censure. Il me suffit qu'on y voie que l'esprit de justice, et non l'esprit de parti, m'a seul animé.

J'aime mieux mériter la censure pour avoir tenté de justifier un accusé innocent, que d'être applaudi pour avoir dénoncé même un coupable.

Il m'a semblé étrange cependant que les plus ardens à provoquer cette sévérité, aient été ceux qui, spectateurs, pour ne pas dire les instrumens des horreurs révolutionnaires, n'ont pas élevé la voix en faveur de leurs connoissances, de leurs amis, de leurs proches, quand il eût été si honorable d'oser dire un mot pour tâcher de leur sauver la vie.

Il me suffit qu'on sache que le Comité de législation m'avoit chargé du rapport de Lacoste, après avoir reconnu son innocence, comme devant rentrer dans la Convention sans difficulté, ayant même écrit au Comité de Sûreté générale pour faire lever ses gardes.

Il me suffit enfin qu'on réfléchisse que le rétablissement de Lacoste sur la liste des

Réprésentans du Peuple en activité, étoit une suite de son innocence et de son rappel à la Convention; et que le peuple, en sanctionnant les décrets des 5 et 6 Fructidor, n'avoit entendu approuver que l'exclusion de ceux qui véritablement se trouveroient en arrestation.

Il me reste à faire des vœux sincères pour le respect de la Souveraineté Nationale, que je désirerois voir observer plus en faits qu'en paroles.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Je viens au nom de votre Comité de législation vous inviter à réparer une grande erreur commise envers Jean-Baptiste Lacoste, décrété d'arrestation le 13 Prairial, et victime de cet esprit de division générale que la révolution a fait naître malheureusement dans toute la République, et dont la Convention nationale fut trop victime elle-même.

C'est avec le caractère de vérité et d'indépendance qui, je crois, m'est propre, que je me suis chargé de dissiper les préventions, les haines exaspérées, les vengeances aveugles, en un mot, toutes les passions qui, toujours au-delà de la raison et de la justice, *n'écoutant que le moi humain*, ne veulent pas tenir compte des circonstances, ni des obstacles vaincus.

Si J.-B. Lacoste eût profité de vos décrets des 24 floréal et 5 prairial, s'il n'eût pas été mis en arrestation par la Convention nationale, sans dénonciation formelle, sans rapport du Comité de législation, sans avoir été entendu dans ses défenses, à l'instar des autres Représentans dénoncés, il n'eût certainement pas éprouvé la mesure rigoureuse d'une détention imméritée pendant quatre mois.

Vous vous rappelez sans doute qu'il fut décrété d'arrestation sur la lecture rapide d'une lettre du Général de Brigade Serviez, en date du 8 prairial, qui l'accusoit d'avoir requis sans payer, le vin et la fayence d'un

nommé Martouzet de Metz. C'est sur la foi publique, dit-il, qu'il rapporte ce fait que tout Metz répète.

Tel fut le texte sur lequel quelques collègues élevèrent la voix contre J.-B. Lacoste, en l'accusant d'autres faits détachés, à l'égard desquels leur mémoire sans doute ne fut que trompée.

La vérité va enfin être connue ; elle ne doit pas rester plus long-tems étouffée.

Voici le certificat de Martouzet, en date du 11 thermidor, qui atteste qu'il n'a été mis chez lui en réquisition, ni vins ni fayences, mais qu'il a fourni de ces objets sur la demande de la Commune. Il affirme n'en avoir jamais demandé le paiement aux Représentans du peuple. Il assure par conséquent n'en avoir été ni mal reçu ni maltraité.

Si l'on en croit le témoignage du Général Hoche, on peut apprécier au reste la calomnie insigne de Serviez, par l'opinion qu'on doit avoir de son auteur.

Un Serviez vous denoncer! écrit le vainqueur de Tiberon, à Lacoste ce 17 thermidor; *un Serviez vous dénoncer! Si le gouvernement prenoit des renseignemens sur cet individu, il lui rendroit justice en l'envoyant en prison. Je suis indigné contre ces misérables qui ne vivent que du fruit de leurs dénonciations. Dieu sait ce qu'a fait Serviez depuis trois ans.*

L'ami de la victoire n'aime point les calomniateurs.

L'arrestation de J.-B. Lacoste devint bien-

tôt le signal de toutes les dénonciations. Employé pendant 22 mois aux missions les plus difficiles, pouvoit-il ne pas se faire des ennemis ?

Malgré toute l'horreur, justement sentie, des excès du gouvernement révolutionnaire, il faut cependant faire considération de l'impossibilité où se fût trouvé la plus grande sagesse elle-même, de ne pas froisser des intérêts, de ne pas exciter des ressentimens, de ne pas éveiller des vengeances.

Si la République est triomphante, ne se souvient-on plus des efforts, des prodiges qu'il fallut employer pour assurer le drapeau tricolor des bords de l'Escaut et du Rhin, à ceux de la Méditerranée, et sur le sommet des Alpes et des Pyrénées ?

Faut-il porter sa vue sur toute la France pour envisager les obstacles surmontés, quand les cyprès ne sont pas loin mêlés aux lauriers de la victoire ?

Si je faisois ce rapport au conseil de *Charette*, devant l'assemblée des illustres Preux autrefois refugiés à Coblentz, sans doute j'entreprendrois vainement la justification de J. B. Lacoste. Qui pourroit se flatter de trouver grace devant leurs yeux ? Ne sait-on pas que parmi toutes les journées mémorables de la révolutiou française, les seules supportables à leur avis, sont celle des 3 mai, 9 thermidor et 4 Prairial ? Envain tout Paris, toute la France se fussent armés le 13 Vendémiaire contre la Convention Nationale, ils ne pardonneront jamais à la France entière, sur-tout aux Parisiens, les journées

trop fameuses des 14 Juillet, 5 et 6 Octobre, 10 Août, et autres qui n'échapperont pas à leur mémoire. Ne vous semble-t-il pas même voir leurs applaudissemens impies donnés à ces derniers jours, qu'ils regardent, on ne le sait que trop, aux joies secrettes de ceux d'entr'eux qui sont accourus pour y figurer, comme un juste chatiment mérité par les habitans de Paris?

La folie de leurs préjugés, et le ridicule de leurs mœurs anti-sociales, formeront constamment sur leurs yeux le bandeau qui les empêchera toujours d'appercevoir la révolution comme décrétée par la nature des choses, et ses horreurs épouvantables comme la suite naturelle de sa nécessité, produites par les passions des hommes, auxquelles horreurs leurs propres passions n'ont pas peu contribué.

Se reportant donc au sein de la révolution où fut placé J. B. Lacoste, *on verra que loin de pouvoir être l'objet d'accusations fondées, même de reproches réels, il ne doit l'être, de la part de la Patrie, que de reconnoissance.*

J'oserai dire le mot qui emporte de si grandes conséquences : il fut presque juste, celui-là contre lequel il ne s'est pas élevé d'autres plaintes que celles dont je vous entretiendrai, lorsque toutes les plaintes furent provoquées : un placard imprimé, en gros caractères, affiché avec profusion dans la ville de Valenciennes et environs, par le nommé Biquelley, jeune homme de vingt-deux ans, fils d'un ex-garde-

du-corps, fut en effet un appel à tous les dénonciateurs : « Agissez donc en ce moment, » leur dit-il ; que chacun de vous qui a » connoissance des actes arbitraires et ty- » ranniques exercés dans les Communes » de Valenciennes et Nord-Libre, par *l'in- » fâme J. B. Lacoste*, ait le courage de les » dévoiler. Je me chargerai de les faire » passer à la Convention Nationale. Je vous » invite, patriotes, à me remettre par écrit » ce que vous devez articuler contre lui. »

Il n'osoit pas dire : « Armez-vous, Ci- » toyens, contre la Représentation natio- » nale ; » il ne s'agissoit encore que d'une guerre de dénonciations.

Si je pouvois vous donner lecture d'un procès-verbal du Procureur de la Commune de Valenciennes, en date du 23 Thermidor, vous y verriez par quelles manœuvres l'inquisiteur Bicquelley escamotoit les signatures de Valenciennes.

Chez les Romains, dit-on, les chefs de monitoire comme Bicquelley étoient marqués au front de la lettre K. Chez nous tous les excès en ce genre sont plus qu'impunis, d'après ce paradoxe politique, *que la calomnie contre les fonctionnaires publics doit être permise.*

On conçoit que ce manifeste fut entendu : je vous parlerai d'abord d'une dénonciation *anonyme* qu'on ne peut lire jusqu'au bout, tant le style en est dégoûtant. Lacoste y est accusé d'avoir placé des banqueroutiers et intrigans dans les fonctions publiques du Département de la Moselle.

Quelle confiance accorder à un anonyme! Ce n'est point Lacoste qui a composé les Autorités constituées, c'est le Représentant du Peuple Mallarmé; et la preuve en résulte de son arrêté imprimé du 3 Germinal, l'an 2.e; l'anonyme ne veut pas seulement que les Représentans du Peuple soient solidaires, il les identifie au point de prendre l'un pour l'autre.

Dois-je m'attacher à suivre exactement tous les reproches, toutes les plaintes dirigées contre J. B. Lacoste : la plupart vagues, insignifiantes, ne pourroient supporter le grand jour; et il suffira sans doute de choisir quelques-uns des principaux faits.

Le plus grave est relatif à la création d'une Commission révolutionnaire établie par Baudot et Lacoste, dans les Départemens des haut et bas Rhin, laquelle n'a laissé dans le pays que des veuves et des orphelins. Elle fut, dit-on, le principal instrument des proscriptions de Robespierre.

On a confondu cette Commission avec celle instituée par Saint-Just et Lebas, qui causa en effet les plus terribles désastres.

Les prisons avoient été encombrées avant l'arrivée de Lacoste et son collègue, par des arrestations considérables, exécutés de l'ordre des Généraux et des Autorités constituées.

Justement effrayés des suites épidémiques qui en pouvoient résulter, Lacoste et son collègue instituèrent une Commission pour vuider les prisons. Elle ne subsista que pen-

dant trois jours ; sur 69 détenus qu'elle fit comparoître, elle en condamna 5 à la mort, comme convaincus d'espionnage et de royalisme. Elle en acquitta 59 ; elle en retint 5 en detention jusqu'à la paix.

Les jugemens sont revêtus de toutes les formes; ils ont été imprimés, et les exemplaires en sont joints aux pièces.

Ainsi l'institution de cette Commission révolutionnaire fut un bienfait dans les circonstances. Aussi étoit-elle composée de Magistrats choisis dans les Tribunaux criminels, et non d'inconnus pris au hasard dans la classe des hommes qui ne savent ni lire ni écrire.

Saint-Just et Lebas furent même si mécontens de sa douceur, qu'ils la firent casser par un arrêté du Comité de Salut public, comme modérée et n'étant pas *au pas*.

Peut-on raisonnablement, d'après la vérité des faits prouvés par pièces authentiques, reprocher à Lacoste d'avoir fait répandre le sang des hommes par l'établissement de cette Commission nécessaire dans les Départemens du haut et bas Rhin, qui s'étoient réunis en armes pour se joindre au Roi de Prusse lors de la fameuse invasion, comme dans ces temps les Vendéens voudroient accueillir Louis XVIII.

Une autre plainte infiniment sérieuse, si elle étoit vraie, seroit d'avoir voulu faire un désert du Palatinat, à l'instar du Maréchal de Turenne, qui le livra aux flammes.

Mais on ne dit pas que Lacoste l'ait

effectué, et les dénonciateurs ne lui prêtent qu'une intention !....

La vérité est que le Comité de Salut public tranchant du despotisme de Louis XIV, ordonna de tout balayer dans ce beau pays, de rompre toutes les communications, de détruire digues et moulins. Il étoit enjoint à Lacoste d'en surveiller exactement l'exécution.

Lacoste, effrayé de l'idée horrible de ces dévastations, accourut en poste au Comité de Salut public, et eut le bonheur de faire changer ces ordres effroyables. *Tout le Palatinat fut sauvé.*

Une foule de pièces prouvent cette vérité, qui place Lacoste dans un heureux contraste avec le guerrier tout-à-la-fois le plus sage et le plus grand, dont l'ancien régime puisse se glorifier.

Les dénonciateurs se plaignent que Lacoste ait exigé l'échange en numaire d'un million en assignats, et requis deux mille paires de souliers pour les défenseurs de la patrie.

C'est le Comité de Salut public qui avoit ordonné de faire la demande du numéraire, et Lacoste sut encore éviter l'exécution de ces ordres trop rigoureux. Jamais le million de numéraire n'a été perçu.

Les Représentans du peuple en mission sont-ils garans des dispositions du Comité de Salut public, sur-tout lorsqu'ils parviennent à ne pas les exécuter ?

A l'égard des mille paires de souliers exigés pour les défenseurs de la patrie, qui a jamais pu se plaindre d'une pareille ré-

quisition ? Quoi ! tandis que les villes sont défendues par la bravoure des soldats, elles refuseroient de leur fournir des souliers pour leur éviter d'aller pieds nus. On doit s'abstenir de réflexions.

Si l'on parcouroit tous les autres chefs de dénonciations bien inférieurs à ceux qui viennent d'être rappelés, on ne pourroit qu'exciter la surprise en faveur de J.-B. Laçoste.

Doit-on lire les six gros volumes imprimés contre lui par un de nos Collègues, qui ne renferment d'autres reproches que d'*aristocratie*, *de modérantisme*, *de royalisme*, d'entrevues secrettes avec l'épouse de Lafayette ?

Faut-il s'attacher aux plaintes d'un autre, dans lequel il eût dû trouver un ami, sur une chemise qu'il avoit prêtée à Lacoste dans un moment de fatigue ?

Tous ces reproches ne respirent que cet esprit de division qui a compromis la dignité et la sûreté de la représentation nationale. Abandonnons toutes ces misères humaines à l'oubli, pour l'honneur de ceux qui se sont oubliés.

Si l'on examinoit le chapitre des arrestations supposées faites par J.-B. Laçoste, loin d'en avoir à lui reprocher, on verroit les actions de graces que lui ont rendues une multitude de familles auxquelles il a accordé la liberté.

On le suivroit descendant dans les cachots les plus infects, rendant au jour un nombre prodigieux d'infortunés. De quels témoignages flatteurs de la plus vive reconnoissance

ne pourrois-je pas vous entretenir, si j'ouvrois un porte-feuille qui ne contient autre chose que les monumens honorables de l'humanité de Lacoste !

Faudroit-il aussi feuilleter tous les discours tenus par J.-B Lacoste dans les sociétés populaires, devant les autorités constituées, au peuple assemblé? On n'y verroit que la sagesse d'un ami de la révolution, ardent, il est vrai, par son succès, mais éloigné des violences et des fureurs révolutionnaires qui ont ravagé la France.

La paix et l'union, telles sont les choses principales que J.-B. Lacoste a sans cesse recommandées, et si l'on ne rapporte contre lui qu'une copie de lettre dont l'original ne se présente pas, paroissant écrite d'ailleurs dans l'intimité de la confiance, où au surplus il ne se trouve qu'une phrase peut-être répréhensible sous les rapports de la sévère décence, tous ses autres écrits font douter qu'elle soit même de lui, ou tout au moins ils prouvent que sa manière constante de penser n'est pas celle qu'une phrase échappée dans un moment de feu, à la suite de quarante-deux jours de combats, feroit imaginer.

Toutes les dénonciations portées contre Lacoste, à part les plaintes de deux ennemis particuliers, sur lesquels il faut fermer les yeux, ne partent point de vrais amis de la République. On y reconnoît évidement le caractère de la vengeance ; et si je déclinois leurs noms, on verroit qu'ils sont dignes de figurer à côté du jeune Bicquelley, fils de l'ex-garde-du-corps.

Mais que l'on considère toutes ces plaintes vagues, inexactes mensongères, auprès des pouvoirs illimités accordés par le Comité de Salut public à Lacoste, auprès de ses immenses travaux dans onze departemens, quatre armées, sur 1200 lieues de pays couquis; c'est alors qu'elles parroissent dans toute leur misérable foiblesse, par le sentiment de reconnoissance qu'on ne peut s'empêcher de lui accorder, ayant eu la vertu de n'en pas abuser; je dis vertu, car en effet il en falloit pour ne pas s'abandonner à l'exemple de la folie révolutiouuaire de ces temps malheureux; pour résister sur-tout aux ordres du Comité de Salut public intimés avec un mêlange d'enthousiasme et de despotisme qui ébranle encore l'imagination.

Que sont d'ailleurs ces vaines dénonciations auprès d'un concert prodigieux d'adresses et de louanges, venans des départemens où il a été envoyé en mission, non pas avant le 9 thermidor, mais depuis cette grande époque : administrations, sociétés populaires, tribunaux, citoyens de toutes les classes, toutes les victimes de Saint-Just et Lebas, ne comblent-elles pas Lacoste de de remerciemens et de bénédictions? Je le dis avec vérité : *il est heureux d'avoir été dénoncé au prix de ces sentimens si vivement exprimés.*

Je pourrois vous donner lecture d'une lettre que lui écrivit Merlin de Douay sur ses diverses opérations, dans laquelle il lui rend la plus grande justice à cause de ses services inappréciables qu'il a rendus à la

République, de son activité, de son zèle, de son ardeur infatigable, de la pureté et l'excellence de ses vues ; lettre qui, par son effusion sentimentale, honore encore plus celui qui l'a écrite que celui auquel elle eut pour objet de faire honneur.

Laissons les préventions de l'esprit de parti, et ne nous aveuglons pas davantage par des oppositions de mots inventés par l'esprit de tyrannie pour diviser les Français. Ne voyons que les hommes et leurs actions vertueuses ou coupables. Que Lacoste ait siégé là ou ici, qu'importe à sa conduite, à la vérité ? s'il fut irréprochable à cette place, il n'en est que plus digne de l'estime de ses Concitoyens. Eh ! est-il au pouvoir des hommes de pénétrer les secrets sentimens de leurs semblables, de sonder *les cœurs et les reins ?*

Au moins on voit, dans les opérations de Lacoste, tous les dégoûts qu'il eut à dévorer vis-à-vis le Comité de Salut public, toute la résistance qu'il opposa à la rigueur odieuse des ordres qu'il en recevoit : on le voit accablé des extravagances sanguinaires de Saint-Just, n'ayant d'autre ressource pour en préserver les départemens où il fut envoyé, que de le dénoncer à la Convention Nationale ; accourant faire à la tribune un rapport tout opposé à celui que *le vain triumvir* (ainsi il l'appeloit six mois avant le 9 Thermidor) avoit commandé au trop foible Barère ; on le voit adressant enfin à la Convention Nationale une dénonciation positive qui tomba dans les mains de Couthon,

et mit sa tête en danger pendant long-tems; on le voit arrachant à la Convention Nationale un Décret solemnel le 25 Nivôse, qui sanctionna toutes ses opérations taxées alors de modérantisme.

Enfin l'on voit J.-B. Lacoste, éteignant la guerre civile allumée dans le Département de la haute Loire, à l'instar de la Vendée; garantissant les gorges de Saverne de l'invasion de l'ennemi, conservant les forts de Bitche, la place de Strasbourg et d'Huningue, débloquant Landau, chassant les ennemis de l'Alsace, s'emparant du Palatinat, préservant Spire du pillage et de l'incendie, changeant les dispositions militaires pour la conquête de Trêves, maintenant la neutralité avec les Suisses, recevant les témoignages les plus flatteurs de l'ambassade, enlevant et détruisant les bouches à feu établies entre Huningue et Basle, rétablissant les lignes de la *Queiche* construisant le fort de *Guimerchens* à triples remparts, approvisionnant les départemens confiés à sa surveillance, débloquant Valenciennes et Condé, rétablissant la navigation de l'Escaut, enfin coopérant à la conquête de la Hollande.

On le voit sans cesse à la tête des armées de la République, les guidant à la victoire, et toujours obtenant par ses conseils et son intrepidité l'estime de tous les Genéraux Français.

Le Comité de Législation vous propose le Décret suivant :

989

LA CONVENTION NATIONALE,

Sur le Rapport du Comité de Législation relativement à J.-B. Lacoste, Représentant du peuple,

Rapporte le Décret d'arrestation rendu contre lui le 13 Prairial; ordonne qu'il rentrera incontinent dans le sein de la Convention Nationale, et qu'il sera inscrit sur la liste des Représentans en activité.

Signé, DELAHAYE.